

Charte camping

Chers amis, merci de lire et de respecter les points suivant à l'intérieur de notre camping :

- Pour des raisons de sécurité, l'emplacement qui vous est attribué ne doit pas être changé.
- Le camping est prévu pour les tentes ainsi que les roulottes (dotées éventuellement d'un avant-toit). Les constructions fixes y sont interdites.
- Merci de ramasser et de trier tous vos déchets et de rendre la place dans l'état où nous vous l'avons remise, sous réserve de caution.
- Pour des raisons de sécurité, merci de présenter un extincteur fonctionnel lors de l'arrivée.
- Tout usage d'engin pyrotechnique est formellement interdit sur la place de fête ainsi que dans le camping.
- **Tout feu, braseros et grilles au charbon sont interdits.** Les grilles à gaz peuvent être autorisés à condition d'être surveillé et de rester vigilant.
- Merci de venir rechercher votre roulotte avant le **31 juillet 2026**.
! Passé ce délai, votre caution sera retenue !!
- Il est strictement interdit de circuler avec un véhicule dans le camping durant la manifestation.
- Pendant les heures de sommeil, merci de respecter les autres en ne mettant pas de musique à des volumes non raisonnables.
- Une caution à hauteur de 300.- est obligatoire pour les roulottes voulant séjourner dans le camping.

Bon séjour en Italie !

Société de jeunesse : _____

Responsable : _____

N°de téléphone : _____

Signature : _____

Les organisateurs du giron 2026 à Granges-Marnand déclinent toutes responsabilités en cas de vols, dommages matériels ou accidents